

PROJET PEDAGOGIQUE

Garderie Joseph SIGNOR

190 Kerivin

29870 LANDEDA

07 68 76 66 39

garderiejosephsignor@yahoo.fr

Mairie de Landéda

61 ti korn

29870 Landéda-L'Aber Wrac'h

accueil@landeda.fr

T 02 98 04 93 06

F 02 98 04 92 24

1. PREAMBULE

La Mairie de Landéda organise et gère la garderie Joseph SIGNOR qui se déroule au 190 Kerivin, 29870 LANDEDA.

La garderie J. SIGNOR est une structure accueillant tous les enfants scolarisés à l'école publique J. SIGNOR. C'est une structure habilitée par le SDEN (service départemental de l'éducation nationale) et la Protection Maternelle Infantile, et soumise à une législation et une réglementation spécifique.

Conformément au principe de neutralité, la Mairie de Landéda s'engage à exercer ses missions dans le respect des valeurs républicaines de laïcité.

Les objectifs généraux de la garderie J. SIGNOR sont de :

- Garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant ;
- Respecter les rythmes de l'enfant et son bien-être ;
- Aider l'enfant à exprimer sa personnalité ;
- Développer l'autonomie et la responsabilité de l'enfant.

2. FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA STRUCTURE

1.1 PERIODES D'OUVERTURES

L'ALSH périscolaire J. SIGNOR est organisé en lien avec les horaires de l'école. L'accueil est ouvert tous les jours scolaires, soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'ALSH est fermé lors des vacances scolaires et les jours fériés.

1.2 HORAIRES D'OUVERTURE

Les enfants peuvent être accueillis le matin de 7h00 à 8h40 et le soir de 16h30 à 19h30.

1.3 ORGANISATION

Le matin, les enfants sont accompagnés par leurs parents dans l'enceinte de la structure pour être accueillis par les animateurs. À l'ouverture des portes de l'école, les enfants de la maternelle sont amenés par les animateurs dans leurs classes et les enfants du primaire rejoignent leur cour, accompagnés de l'animateur.

Le soir, les enfants de la maternelle sont récupérés dans les classes par les animateurs et sont emmenés à la cantine pour prendre le goûter. Les enfants du primaire sont amenés par les instituteurs au niveau de la verrière où les animateurs les récupèrent, puis les emmènent en garderie pour prendre le goûter. Le goûter est fourni par l'accueil. Les parents viennent récupérer leurs enfants au même endroit qu'ils les ont déposés le matin.

1.4 CAPACITE D'ACCUEIL

En période scolaire et en vacances scolaires, l'ALSH peut accueillir 20 enfants de moins de 6 ans et 28 enfants de plus de 6 ans, soit 48 enfants.

1.5 EQUIPE ENCADRANTE

L'équipe encadrante est constituée d'une directrice et de 4 animateurs BAFA ou équivalent ; stagiaires BAFA ou non-diplômés selon le nombre d'enfants accueillis.

1.6 COMMUNICATION

La communication entre les familles et la garderie J.SIGNOR se fait de plusieurs manières :

- le Portail Famille 3D Ouest (inscriptions ; documents et renseignements...);
- le Site Pôle Enfance-Jeunesse de Landéda (documents ; renseignements et photos...);
- l'adresse mail : garderiejosephsignor@yahoo.fr ;
- le téléphone sur les heures d'ouverture (informations urgentes) : 07 68 76 66 39 ;
- à l'entrée des locaux de la garderie via des affiches;
- par transmission orale de la part des animateurs.

2 LE PROJET PEDAGOGIQUE

2.1 INTENTION PEDAGOGIQUE N°1 : PARTICIPER AU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT

2.1.1 OBJECTIF N°1 : PERMETTRE A L'ENFANT DE S'AMUSER ET DE S'EXPRIMER

Par quels moyens ?

- Aménager l'ALSH pour que l'enfant s'y sente bien ;
- Mettre à disposition des enfants des jeux / jouets / activités libres pour lui permettre de vivre des moments de loisirs ;
- Proposer différentes activités en fonction de son âge ;
- Etre à l'écoute de l'envie des enfants et être disponible pour jouer avec l'enfant ;
- Laisser l'enfant choisir et faire son activité pour respecter l'expression de sa personnalité.

2.1.2 OBJECTIF N°2 : RESPECTER LE RYTHME DE L'ENFANT

Par quels moyens ?

- Prendre en compte les besoins de l'enfant en étant vigilant à son comportement (fatigue ; énervement ; énergie ; conflictuel...) pour proposer une activité adaptée (temps de réflexion sur ses émotions ; lecture d'histoires ; activités sportives ; activités pédagogiques ; jeux de société...);
- Tenir compte du temps imparti à une activité, libre ou proposée, pour que l'enfant aille jusqu'au bout pour éviter tout sentiment de frustration ;

2.1.3 OBJECTIF N°3 : OFFRIR UN ENVIRONNEMENT ADAPTE ET SECURISANT A L'ENFANT

Par quels moyens ?

- Se présenter (enfant et animateur) lorsqu'il s'agit d'une première fois et faire visiter l'accueil à l'enfant ;
- Aménager l'accueil de loisirs avec du mobilier adapté à la taille de l'enfant et aux activités ;
- Mettre à disposition des enfants des jeux / jouets / activités libres adaptés à leurs âges ;
- Mettre le matériel pédagogique dans des espaces où les enfants n'ont pas accès (armoire ; local ; cabanon) et mettre en place un « sens de circulation » pour prendre le matériel pédagogique ou les vélos ;
- Etre vigilant à la propreté des locaux et prendre l'initiative de nettoyer si besoin ;
- Etre vigilant à la sécurité de l'enfant en fermant la porte de l'ALSH et en écartant tout risque possible de blessure avec du matériel pédagogique (grands ciseaux ; pistocolle ; cutter ; fer à repasser...).

2.2 INTENTION PEDAGOGIQUE N°2 : PARTICIPER A SA CONSTRUCTION INDIVIDUELLE

2.2.1 OBJECTIF N°1 : FAVORISER SON AUTONOMIE

Par quels moyens ?

- Aider l'enfant à grandir dans ses actions : le laisser se débrouiller avec bienveillance et attendre qu'il demande de l'aide (lui en proposer s'il ne demande pas) pour l'aider à faire seul ;
- Mettre à disposition des jeux et jouets adaptés à l'âge des enfants pour favoriser l'apprentissage / l'acquisition de compétences liées aux jeux /jouets ;
- Inciter l'enfant à utiliser les activités, jeux et jouets mis à disposition en accès libre pour être capable de s'occuper sans l'adulte ;
- Sensibiliser l'enfant sur sa santé : importance du lavage des mains ; selon la météo (se couvrir pour aller dehors / protection solaire / hydratation...);

- Amener les enfants à se prendre en charge dans le rangement de leurs affaires ;
- Féliciter les enfants même s'ils n'ont réalisé qu'un petit bout de chemin d'apprentissage.

2.2.2 OBJECTIF N°2 : RESPONSABILISER L'ENFANT DANS SES ACTIONS OU SES CHOIX

Par quels moyens ?

- Demander à l'enfant d'aller jusqu'au bout de ce qu'il a voulu entreprendre (activité pédagogique / rangement du jeu ou des jouets qu'il a sortis...);
- Amener l'enfant à réfléchir sur lui-même suite à un mauvais geste ou un gros mot ;
- En tant qu'animateur, être capable d'expliquer l'importance de ces démarches pour que l'enfant comprenne.

2.2.3 OBJECTIF N°3 : DEVELOPPER SON SENS CREATIF

Par quels moyens ?

- Mettre à disposition des activités adaptées à leurs âges en accès libre dans leurs espaces respectifs ;
- Mettre à disposition du matériel pour qu'ils construisent eux-mêmes une création sortie de leur imaginaire ;
- Proposer une palette d'activités adaptées à leurs âges loisirs créatifs / jardinage / cuisine / culturelles / artistiques / sportives...) en fonction de la thématique choisie sur les périodes ou abordée par l'école.

2.3 INTENTION PEDAGOGIQUE N°3 : PARTICIPER A SA CONSTRUCTION SOCIALE

2.3.1 OBJECTIF N°1 : SAVOIR-ETRE DANS UN ENVIRONNEMENT PARTAGE

Par quels moyens ?

- Amener l'enfant à intégrer les règles de politesse : regarder la personne quand on parle ; ne pas couper la parole « être capable d'attendre » ; dire « bonjour » / « au revoir » / « s'il te plaît » / « merci » ;
- Sensibiliser l'enfant sur son comportement entre la maison, l'école, l'ALSH, l'extérieur... ;
- Construire les règles de vie de l'accueil de loisirs ensemble : enfant et animateurs, en y intégrant la politesse, le respect, le partage, l'écoute, la patience, la tolérance... ; afficher le poster à l'entrée de l'accueil et le faire évoluer si nécessaire ;
- Sensibiliser les enfants à la patience : qu'il soit capable d'attendre que l'autre enfant ait fini d'utiliser un jeu/jouet/matériel pour y jouer à son tour ou bien qu'il soit capable d'attendre que l'animateur ait fini de s'occuper d'un enfant ou d'un groupe d'enfants pour lui consacrer du temps ;

- Aider les enfants à trouver leur place dans un groupe pour qu'ils s'épanouissent en proposant des jeux de rôles, en créant des spectacles ou en favorisant la prise de parole dans le groupe pour « se faire entendre ».

2.3.2 OBJECTIF N°2 : VIVRE-ENSEMBLE DANS UN ENVIRONNEMENT PARTAGE

Par quels moyens ?

- Faire respecter les règles de vie créées par les enfants et les animateurs pour apprendre le Vivre-Ensemble ;
- Organiser l'accueil de loisirs en espaces selon les groupes et les activités et définir chaque espace pour chaque groupe ;
- Demander à l'enfant de ranger correctement les jeux et jouets pour que d'autres enfants puissent y jouer à leur tour ;
- Sensibiliser les enfants à la différence, prôner l'égalité entre chaque individu et accepter la différence lors de l'accueil d'un enfant ou d'un intervenant porteur de handicap ou d'un enfant ou adulte d'origine ethnique différente ;
- Développer une dynamique de groupe sur un projet commun avec l'école ;
- Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement et de la nature que l'on partage avec les autres, de la biodiversité, en mettant en place des actions citoyennes (ramassage et tri des déchets) et en apprenant à respecter la nature et sa biodiversité.

2.3.3 OBJECTIF N°3 : OUVRIR L'ENFANT SUR LE MONDE

Par quels moyens ?

- Proposer des thématiques attractives et actuelles suscitant la curiosité et l'envie chez l'enfant ;
- Proposer des semaines thématiques autour de la culture d'un pays ou d'une région pour montrer la richesse la diversité ;
- Permettre aux enfants (et familles) de découvrir les associations existantes à proximité de l'accueil.
- Mettre à disposition une caisse de livres et de jeux de société provenant de la Médiathèque. Le contenu de la caisse serait sélectionné par les animateurs de la médiathèque et renouvelé à chaque période.

3 EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

L'évaluation de l'accueil de loisirs se fera de la manière suivante :

- une boîte à suggestions est mise à disposition des enfants et des parents au sein de l'accueil de loisirs

- un suivi du nombre d'enfants fréquentant l'accueil de loisirs sera mis en place selon les périodes (périscolaires et extrascolaires) qui sera révélateur de l'assiduité des enfants à l'accueil de loisirs.
- un questionnaire sera proposé aux parents en juin portant sur la qualité du service et les idées d'amélioration possibles pour l'année suivante.
- une réunion de bilan de l'équipe encadrante sera réalisée à l'issue de chaque période / vacances pour faire évoluer les objectifs et/ou les moyens du projet pédagogique.
- une réunion de bilan de la directrice avec l'organisateur sera réalisée pour présenter les résultats de l'accueil de loisirs et opérer des changements si nécessaires.